

GUINÉE

Il faut que les forces de sécurité respectent le droit à la liberté d'expression et d'association

Index AI : AFR 29/005/01

« *Il doit être mis fin aux arrestations arbitraires et aux mauvais traitements dont sont victimes les opposants politiques pacifiques* », a déclaré Amnesty International aujourd'hui (mardi 6 novembre 2001) alors qu'un référendum constitutionnel doit avoir lieu en Guinée le 11 novembre. « *Le gouvernement doit veiller à ce que ses forces de sécurité respectent pleinement le droit à la liberté d'expression et d'association* ».

Plus l'échéance du référendum approche et plus Amnesty International est préoccupée par le recours excessif à la force et les autres violations des droits humains imputables aux forces de sécurité guinéennes. Selon certaines informations, le 3 novembre 2001 des membres des forces de sécurité ont arrêté et détenu pendant de courtes périodes des dirigeants de partis politiques de l'opposition et ont utilisé des matraques et du gaz lacrymogène contre des civils pour empêcher la tenue de manifestations pacifiques à Conakry, la capitale. Des manifestants auraient également été arrêtés de manière arbitraire et frappés dans la ville de Kankan située dans le nord-est du pays le 30 octobre 2001. Amnesty International craint que la situation des droits humains ne se détériore encore si des mesures préventives ne sont pas prises de toute urgence avant le référendum et au cours des semaines qui suivront.

Les forces de sécurité guinéennes ont régulièrement recours à la violence, y compris des actes de torture, et à d'autres manœuvres d'intimidation pour réprimer les membres de l'opposition politique. L'élection présidentielle de décembre 1998, à l'issue de laquelle le président Lansana Conté a été réélu, avait été entachée d'actes de violence imputables aux forces de sécurité. Les partis d'opposition avaient

qualifié le scrutin d'irrégulier et avaient accusé le gouvernement d'avoir truqué l'élection. Des députés de l'opposition, des conseillers des gouvernements locaux et quantité d'autres personnes, dont des femmes et des jeunes filles, avaient été arrêtés. Un grand nombre d'entre eux avaient été torturés en détention, des femmes et des jeunes filles ont notamment été violées. Certaines des personnes arrêtées ont été détenues sans inculpation pendant des mois ou ont été condamnées à de longues peines d'emprisonnement à l'issue de procès iniques. Les allégations de violations des droits humains imputables aux forces de sécurité n'ont pas fait l'objet d'enquête formelle de la part des autorités et personne n'a été déféré à la justice pour ces infractions. Les forces de sécurité continuent d'agir en toute impunité.

« *Il existe de toute évidence une pratique bien établie de violation des droits humains au sein des forces de sécurité guinéennes. Le gouvernement de la Guinée devrait donner immédiatement et publiquement des instructions claires à ses forces pour qu'elles cessent d'arrêter arbitrairement et de soumettre à des actes de violence des manifestants non violents. Le droit fondamental à la liberté d'expression et d'association doit être pleinement respecté* », a souligné Amnesty International.

L'organisation appelle également les pays donateurs et les organisations intergouvernementales telles que l'Union européenne à évoquer la question des droits humains avec le président Conté et son gouvernement. Le gouvernement des États-Unis, l'Union européenne et d'autres instances ont déjà exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne le référendum qui, s'il est adopté, étendrait le mandat actuel du président Conté et lui permettrait de se faire élire pour un troisième mandat. Une coalition de partis d'opposition guinéens mène campagne contre le référendum depuis des mois et appelle les électeurs à boycotter ce scrutin.

Complément d'information

Le président Conté a pris le pouvoir en 1984 à la faveur d'un coup d'état militaire. Le bilan catastrophique de son gouvernement et des forces de sécurité en matière de droits humains a fait l'objet de plusieurs rapports de la part d'Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits de la personne. Le gouvernement vient de reprendre les exécutions judiciaires après plus de quinze ans d'interruption. Alors qu'aucune exécution n'avait eu lieu depuis 1984, sept personnes ont été exécutées depuis février 2001. Vingt-deux autres personnes ont été condamnées à mort depuis le début de l'année. Amnesty International appelle le président Conté à commuer toutes les condamnations à mort déjà prononcées et à abolir ce châtiment dans la loi et la pratique.

Le dirigeant de l'opposition et ancien prisonnier d'opinion Alpha Condé se voit toujours empêché de reprendre ses activités de membre de l'Assemblée nationale. Amnesty International considère que cette situation constitue une nouvelle violation de son droit à la liberté d'expression. Alors que cet homme a été libéré en mai 2001, le gouvernement a invoqué le fait que son « passé criminel » lui interdisait de prendre part à la vie politique. Alpha Condé a été incarcéré pendant presque deux ans et demi à la suite de l'élection présidentielle de décembre 1998, à laquelle il était candidat ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>